

Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 15 août 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, Me Suzanne Ouellet, greffier et Me Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2007-1172

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 29 - 43 098,78 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 31 - 597 793,65 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 30 - 2 525,86 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 28 - 169 082,92 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 29, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 31, la liste des réquisitions numéro 30 et la liste des embauches numéro 28 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 29	Pièces de comptes à payer	43 098,78 \$	30 juillet au 3 août 2007
Liste PD numéro 31	Pièces de comptes à payer	597 793,65 \$	30 juillet au 3 août 2007
Liste des réquisitions numéro 30	Pièces de comptes à payer	2 525,86 \$	30 juillet au 3 août 2007
Liste des embauches numéro 28	Embauche de personnel temporaire	169 082,92 \$	23 au 27 juillet 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1173

EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE SALLES AU PALAIS DES CONGRÈS AU CREDDO - 14, 15 ET 16 SEPTEMBRE 2007 - SALON DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2007

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) organise pour une deuxième année un Salon de l'efficacité énergétique à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'activité est en lien direct avec les orientations retenues dans le plan stratégique et la politique d'environnement de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a bénéficié d'une gratuité pour la tenue de cette activité en 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption des coûts réguliers de location des salles Chapleau, Gatineau et Désert du palais des congrès de Gatineau au Conseil régional de l'environnement du développement durable de l'Outaouais pour la tenue du Salon de l'efficacité énergétique les 14, 15 et 16 septembre 2007.

L'exemption représente un montant de 9 410 \$.

Les coûts en sécurité de 1 600 \$ plus les taxes de même que les dépenses reliées aux autres services requis (téléphone, audiovisuel, internet, nourriture et breuvages) sont la responsabilité du Conseil régional de l'environnement du développement durable de l'Outaouais.

Adoptée

CE-2007-1174*

SOUMISSION 2007 SP 094 - DEFRAN INC. - AGRANDISSEMENT DU LOCAL POUR LA SURFACEUSE À GLACE DE L'ARÉNA BARIBEAU - SERVICE DE GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Defran inc., 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 pour l'agrandissement du local pour la surfaceuse à glace de l'aréna Baribeau, au montant total de 146 336,86 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 15 mai 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à puiser la somme de 76 000 \$ à même les dépenses en immobilisation payées comptant afin de financer les travaux.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60021-001	70 000,00 \$	FDI - Aréna Baribeau – Garage et
18-60021-003	68 631,54 \$	chambres des joueurs Futur FDI – Aréna Baribeau – Garage et
04-13493	7 705,32 \$	chambres des joueurs TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99300-999	76 000 \$		Immobilisations payées comptant - Autres
03-10110		76 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2007-1175 PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE GATINEAU ET RECY-CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE le PGMR stipule que la Ville de Gatineau encouragera les citoyens à diriger les rameaux de cèdre vers les entreprises qui en font la valorisation au lieu d'en disposer avec les matières putrescibles;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Recy-Cèdres s'est montrée intéressée et s'engage à récupérer gratuitement les rameaux de cèdre dans le but de valoriser cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente avec la compagnie Recy-Cèdres pour la récupération et la valorisation de rameaux de cèdre sur le territoire de la ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2007-1176*

CONSTRUCTION D'UN ÉCRAN ANTIBRUIT SUR LA BRETELLE DE LA SORTIE MALONEY DE L'AUTOROUTE 50 - ACCEPTATION DES CONDITIONS SOUMISES PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET RECOMMANDATIONS DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la bretelle de la sortie Maloney de l'autoroute 50 incombe au ministère des Transports conformément au décret 292-93 du 3 mars 1993, ou ses mises à jour subséquentes, publié à la Gazette officielle du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de construire un écran antibruit sur la bretelle de la sortie Maloney de l'autoroute 50;

CONSIDÉRANT QUE le financement de l'écran antibruit est partagé entre trois paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE Transports Canada contribuera au projet pour un montant maximal de 1 500 000 \$, alors que le ministère des Transports du Québec et la Ville de Gatineau financeront à parts égales le restant des coûts;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente, établissant la répartition des responsabilités et des coûts en vue de réaliser les travaux de l'écran antibruit sur la bretelle de la sortie Maloney de l'autoroute 50, a été soumis par le ministère des Transports du Québec à la Ville de Gatineau pour signature et acceptation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le projet d'entente numéro 89-302 pour la répartition des coûts de réalisation des travaux de l'écran antibruit de la bretelle de la sortie Maloney de l'autoroute 50 soumis en date du 13 juillet 2007 par le ministère des Transports du Québec.

La participation financière de la Ville de Gatineau pour la réalisation des ces travaux est estimée par le ministère des Transports du Québec au montant approximatif de 2 208 000 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus accumulé affecté Projets majeurs à prioriser la somme de 48 297 \$ et à même l'enveloppe des projets majeurs la somme de 159 703 \$. Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin, au montant de 2 208 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18 60036 001	1 800 000 \$	Écran antibruit - Bretelle Maloney – Construction
18 60036 002	408 000 \$	Écran antibruit - Bretelle Maloney - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1177

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-27 À B-30 – 130 802,24 \$, 77 343,16 \$, 15 117,12 \$ ET 32 313,29 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-27 d'un montant de 130 802,24 \$ pour la période du 10 juillet au 16 juillet 2007; B-28 d'un montant de 77 343,16 \$ pour la période du 17 juillet au 23 juillet 2007; B-29 d'un montant de 15 117,12 \$ pour la période du 24 juillet au 30 juillet 2007 et B-30 d'un montant de 32 313,29 \$ pour la période du 31 juillet au 6 août 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1178

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME TECSULT INC. POUR EFFECTUER UNE ÉTUDE DE PRIORISATION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER RÉGIONAL DU PROTOCOLE D'ENTENTE CCN-QUÉBEC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tecsult inc., 569, boulevard Saint-Joseph, bureau 204, Gatineau, Québec, J8Y 4A1 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude de priorisation des projets de développement du réseau routier régional du protocole de l'entente générale sur l'amélioration du réseau routier dans le secteur québécois de la région de la capitale nationale, intervenue le septième jour de janvier 1972, au montant total de 24 727,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec l'offre de services professionnels déposée en date du 16 juillet 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-00270-011-55090	23 425,15 \$	Honoraires professionnels - Divers projets ingénierie - Projets routiers - CCN/Québec
04-13493	1 302,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2007.

CE-2007-1179 <u>AFFECTATION DES BRIGADIERS SCOLAIRES ADULTES POUR LA RENTRÉE</u> SCOLAIRE 2007-2008 EN FONCTION DE LA POLITIQUE S-ING-2005-01

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-190 adoptée le 8 mars 2005, a accepté la politique d'évaluation des besoins et affectations des brigadiers scolaires adultes numéro S-ING-2005-01;

CONSIDÉRANT QUE 106 brigadiers scolaires adultes sont nécessaires afin d'assurer une sécurité adéquate aux abords des écoles primaires;

CONSIDÉRANT QUE huit nouvelles demandes d'affectation de brigadiers scolaires adultes ont été adressées à la Ville de Gatineau et que deux d'entre elles rencontrent les critères de la politique S-ING-2005-01;

CONSIDÉRANT QUE deux traverses additionnelles ont été acceptées sous réserve, mais devront être réévaluées à l'automne 2007 puisque certaines données ne pouvaient être obtenues lors de l'étude annuelle puisqu'il s'agit de réfection ou de réaménagement routier sur le parcours écoliers;

CONSIDÉRANT QUE les deux traverses qui seront réévaluées à l'automne 2007 pourrait être abolies durant l'année scolaire 2007-2008;

CONSIDÉRANT QUE deux traverses existantes seront réévaluées à l'automne 2007 lesquelles pourraient être en sursis durant l'année scolaire 2007-2008 ou être abolies selon la politique S-ING-2005-01;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale, Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier doit assurer de façon efficace la sécurité des écoliers du primaire sur l'ensemble de son territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les 106 affectations de brigadiers scolaires adultes pour l'année scolaire 2007-2008 afin d'assurer adéquatement la sécurité des enfants des écoles primaires sur le territoire de la ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-29100 - Brigade scolaire jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1180

<u>AUTORISER LE REMBOURSEMENT À MONSIEUR GEORGES SAMNÉ, MEMBRE CITOYEN DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - SÉMINAIRE INTERSECTION</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le remboursement des dépenses de monsieur Georges Samné, membre citoyen de la Commission de la sécurité publique, pour sa participation au séminaire Intersection à Drummondville les 2 et 3 mai 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 549,48 \$ à l'attention de monsieur Georges Samné, 358, rue François-de-Lévis, Gatineau, Québec, J8Z 1A4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
23300-311	520,55 \$	Commission de la sécurité publique - Congrès et colloques
04-13493	28,93 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1181*

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE LOCATION D'UN VÉHICULE GRANDE ÉCHELLE DE 30 MÈTRES - SOUMISSION 2006 SI 229 - SEAGRAVE FIRE APPARATUS COMPANY - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 61 818,59 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la prolongation de la période de location du véhicule grande échelle de la firme Seagrave Fire Apparatus Company, jusqu'au 30 septembre 2007, et ce, aux mêmes prix et conditions.

De plus, ce comité autorise le trésorier à payer les factures à cette fin.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22200-519	58 563,55 \$	Combat des incendies - Autres locations
04-13493	3 255,04 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999 22200-519	32 200 \$	32 200 \$	Imprévus - Autres Combat des incendies - Autres locations

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1182

<u>SUBVENTION DE 50 \$ - MON CHEZ NOUS INC. - FOIRE ANNUELLE - DISTRICT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de Mon chez nous inc. à l'attention de madame Francine Mongeon, coordonnatrice, 18, rue Hamel, Gatineau, Québec, J8P 1V9 à titre de subvention pour l'organisation de la foire annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1183

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA MAISON PORTUGAISE DES ARTS ET DE LA CULTURE INC. - 19 AOÛT 2007 - 90 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par Luso-canadien au profit de la maison portugaise des arts et de la culture inc. qui aura lieu le 19 août 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre de la maison portugaise des arts et de la culture inc., 68, rue de l'Atmosphère, Gatineau, Québec, J9A 2Y6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	90 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1184

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS - 23 AOÛT 2007 - 405 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Simon Racine, Aurèle Desjardins et Denis Tassé à participer à une activité organisée par Tourisme Outaouais au profit de l'industrie touristique de l'Outaouais qui aura lieu le 23 août 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 405 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais à l'attention de madame Marilyne Milette, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	135 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11414-972	135 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp
		subventions
11409-972	135 \$	Simon Racine - De Limbour
		subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2007

CE-2007-1185 PARTICIPATION DE TROIS MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNESSE À L'ÉCOLE D'ÉTÉ 2007 DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse a pour objectif d'assurer son rayonnement et celui de la jeunesse gatinoise sur la scène municipale, provinciale et nationale en prenant part aux rencontres et forums touchant la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE l'école d'été 2007 permettra aux membres de la Commission jeunesse de discuter, d'apprendre et de se familiariser avec des sujets touchant de près leur milieu et la société en général :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Jocelyn Leblanc-Courchaine, Cédric Tessier et madame Carine Gosselin-Papadopoulos à participer à la 4^e édition de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde qui se tiendra du 22 au 25 août 2007 à Montréal.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71127-311-55091	985 \$	Commission jeunesse - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1186

SOUMISSION 2007 SP 166 - OUTABEC CONSTRUCTION (1991) - REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU SUR LES RUES ROUSSEAU ET SAINT-ROSAIRE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 468 962,36 \$ - DISTRICT DES PROMENADES - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Outabec Construction (1991), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour les travaux de remplacement de conduites d'eau potable sur les rues Rousseau et Saint-Rosaire, dans le secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 468 962,36 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 août 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30384-018-55092	269 804,83 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Aqueduc rue St-Rosaire
06-30384-016-55093	174 464,47 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Aqueduc rue Rousseau
04-13493	24 693,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2007.

CE-2007-1187

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE SERVICE DE POLICE DE GATINEAU ET LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES - PRÊT DE SERVICES D'UN PROCUREUR

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller juridique est vacant depuis deux ans;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu entre le directeur du Service de police et le directeur des poursuites criminelles et pénales concernant l'assignation temporaire d'un procureur au sein du Service de police pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des poursuites criminelles et pénales assume une partie du salaire du procureur;

CONSIDÉRANT QUE le prêt de services d'un procureur par le directeur des poursuites criminelles et pénales est une première au Québec au niveau d'un service de police municipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le directeur des poursuites criminelles et pénales concernant le prêt de services d'un procureur au sein du Service de police de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21100-412 - Service de police – Services juridiques.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises ainsi qu'à prévoir aux budgets des années 2008, 2009 et 2010 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1188

SUBVENTION DE 325 \$ - ASSOCIATION DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais à l'attention de madame Claude Yvette Akoum, directrice par intérim, 4, rue Taschereau, local 520, Gatineau, Québec, J8Y 2V5 à titre de subvention pour la journée gatinoise de la diversité culturelle qui aura lieu le 19 août 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	75 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2007.

CE-2007-1189

<u>DÉMISSION DE MONSIEUR COLLIN DUQUETTE DU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT</u>

CONSIDÉRANT QUE monsieur Collin Duquette a déposé sa démission, en vigueur le 1^{er} mai 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1190

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SÉBASTIEN MONFILS AU POSTE DE TECHNICIEN-INSPECTEUR AUX ÉQUIPEMENTS, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien-inspecteur aux équipements (poste numéro LSC-BLC-016 au plan d'effectifs), au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Sébastien Monfils au poste de technicien-inspecteur aux équipements, au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Monsieur Sébastien Monfils est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Monfils sera celui de la classe 7, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-112 – Direction Loisirs, sports et vie communautaire – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1191

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME PASCALE BERGERON AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS-PLANIFICATION STRATÉGIQUE, DIRECTION GÉNÉRALE, SECTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé de projets – planification stratégique (poste numéro DG-BLC-016 au plan d'effectifs) à la Direction générale, Section de la planification stratégique selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Pascale Bergeron au poste de chargé de projets – planification stratégique à la Direction générale, Section de la planification stratégique.

Madame Pascale Bergeron est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Bergeron sera celui de la classe 11, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13110-112 – Planification stratégique, performance – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1192

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR EDOUARD LA ROCQUE AU POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DE LA PRÉVENTION, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de la Division de la prévention au Service de sécurité incendie qui sera vacant à compter du 1^{er} septembre 2007, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Edouard La Rocque au poste de chef de la Division de la prévention au Service de sécurité incendie.

Monsieur Edouard La Rocque est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence lui sera accordée de plein droit lorsque dûment complétée selon les conditions du recueil des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire annuel de M. La Rocque sera 25 % de plus que le lieutenant au combat selon la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres et il bénéficiera annuellement de quatre semaines de vacances.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22300-117- Service sécurité incendie – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2007.

Adoptée

CE-2007-1193

MANDAT POUR SERVICES JURIDIQUES - DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT & ASSOCIÉS S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT QUE le 9 juillet 2007, les compagnies 862952 Ontario limited, 120756 Canada limited et 974166 Ontario inc. ont intenté une poursuite contre la Ville de Gatineau et 11 de ses élus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et ses élus doivent être représentés dans le cadre de cette poursuite judiciaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un mandat de services à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 573.3.02 de la <u>Loi sur les cités et villes</u>, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission compte tenu que l'octroi de ce mandat est rendu nécessaire suite à un recours devant un tribunal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un mandat de services à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés S.E.N.C.R.L., 2540, boulevard Daniel-Johnson, bureau 400, Laval, Québec, H7T 2S3.

Les honoraires seront pris à même le poste budgétaire – 02-12200-412 - Affaires juridiques – Services juridiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2007.

Adoptée

MARC BUREAU Maire et président Comité exécutif M^e SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif